



Emprisonnement de mon patron

Par **nounou1811**, le 19/01/2011 à 14:49

Bonjour, mon patron vient d'être condamné à une lourde peine d'emprisonnement pour détournement de fonds, il n'a aussi plus le droit d'exercer aucune activité pendant 5 ans. Il me contacte toujours par téléphone et fait comme si de rien n'était je n'ai toujours pas été payé pour le mois de décembre et de janvier. Comment faire pour être payé et pouvoir avoir mon attestation assedic pour pouvoir toucher le chômage. merci de me répondre c'est très URGENT

Par **P.M.**, le 19/01/2011 à 17:26

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si cela voudrait dire que l'employeur a été incarcéré et qu'il n'est plus en état de gérer l'entreprise et qu'il n'y a personne qui le remplace...

Il faudrait que vous voyez avec le Tribunal de Commerce pour faire constater la situation de cessation de paiement...

Par **fabienne034**, le 19/01/2011 à 17:42

il faut aller le voir chez lui

si son épouse apparaît dans l'entreprise en qualité de conjointe elle peut signer les documents

s'il n'est pas incarcéré, il peut vous les signer

pour tout savoir sur les sociétés

<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>

ensuite vous saisissez les prud'hommes pour le retard des salaires qui seront payés par les
AGS

pour tout savoir sur les prud'hommes

<http://www.fbls.net/prudhommepresentation.htm>